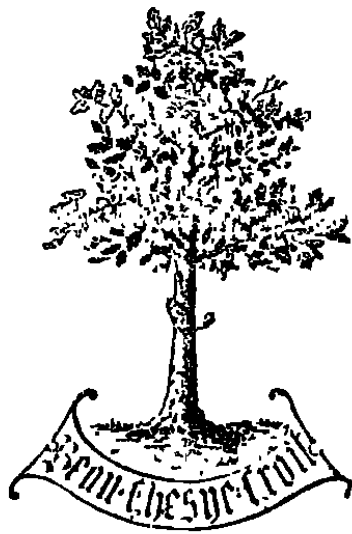


Rôle social et politique du Clergé

Trois lettres de M^{sr} l'Evêque de Beauvais



PARIS
Gabriel BEAUCHESNE & C^o, Éditeurs
ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME & BRIGUET
117, Rue de Rennes, 117

—
1908

Tous droits réservés

DÉPÔT A LYON : 3, Avenue de l'Archevêché



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

Rôle social et politique du Clergé

Je publie ici trois lettres dont deux ont déjà paru dans le *Figaro*, le 14 août et le 18 septembre dernier. Elles furent la réponse à deux questions posées par M. de Narfon : *Le Rôle social et le Rôle politique du Clergé à l'heure actuelle*. Je n'y ai rien changé. La troisième, qui est la seconde en date, a pour objet les rapports de la morale générale avec la Religion, point d'importance, mais à peine effleuré dans la première lettre.

On m'a demandé de les réunir. Je le fais à titre de documents pour répondre aux désirs d'hommes de bien, amis de l'Eglise et de la France.

Rôle social du Clergé

Beauvais, le 14 août 1907.

MONSIEUR,

Vous insistez auprès de moi, comme sans doute auprès des autres Evêques, mes vénérés collègues, en me rappelant l'interview de Mgr Delamaire, que le *Figaro* a publiée le 1^{er} août, et la lettre de Mgr de Cabrières parue dans son numéro du 12.

Rien ne m'a été plus agréable.

J'ai lu avec un extrême intérêt et cette interview d'un prélat soucieux des questions sociales et cette lettre sortie de la plume fine et toujours distinguée d'un évêque que je vénère très particulièrement et dont je m'honore de partager l'avis.

La question de la formation des clercs, de la direction qu'il convient de leur donner et des études auxquelles il faut les appliquer ou les assujettir, est un peu réservée, une de celles qui ne se traitent pas devant l'opinion, et dont l'opinion ne peut décider ni être juge.

Je ne me refuse pas cependant à faire quelques réflexions : je voudrais les rendre utiles.

Tout d'abord, disons que les intérêts matériels et les intérêts soit moraux, soit religieux, s'ils sont distincts par leur objet, ne restent pas étrangers les uns aux autres, comme on se plaît à l'affirmer dans certains milieux, pour lesquels la loi de Séparation a été imaginée comme un moyen infailible d'enlever à la Religion toute influence sociale et de faire entendre qu'elle n'est qu'un beau rêve. Ce qui me paraît vrai, c'est que les intérêts religieux et les intérêts matériels sont intimement unis. Ne dit-on pas : « Faites de bonnes finances, nous ferons de bonne politique. » De même, ayez une bonne politique religieuse, vous préparerez une grande nation.

La raison de ces rapports réciproques se perçoit facilement.

Si vous portez une grave atteinte aux intérêts religieux, vous rompez l'équilibre entre

le temporel et le spirituel. Il en résulte une véritable souffrance, d'autant plus profonde que le mal est moins guérissable. Je crois bien qu'à l'heure actuelle on en ressent les atteintes.

Vous voyez la conséquence : l'Église ne saurait rester indifférente aux intérêts matériels, ni par conséquent à l'économie politique, aux conditions de la richesse, aux œuvres sociales. En fait, elle ne s'en est jamais désintéressée. Comment, en vérité, ne se serait-elle pas souvenue que l'homme vit de pain ? Un des bons moyens de le conduire à l'éternité est de lui rendre sensible l'utilité de la Religion dans le temps et pour le temps ; puisqu'il est âme et corps, on pénètre dans l'âme en assurant la vie matérielle ; on la rend ainsi, confiante, saine, ouverte au chaud soleil de la Providence. On a reproché à l'Église de s'en être tenue un peu à l'écart, il y a vingt-cinq ou trente ans, et plus haut dans notre histoire. Peut-être. C'est sans doute pour cela qu'on se préoccupe de ce qu'elle fera maintenant. C'est aussi tout le sens de la question : « De l'opportunité d'initier les élèves des Grands Séminaires à la science sociale et aux œuvres sociales. »

J'accepte la question, à la condition toutefois

qu'une telle initiation ne révolutionne pas nos Grands Séminaires. Nous n'avons qu'à fortifier ce qui existe. Les Grands Séminaires ont donné depuis trois siècles des résultats dans leur ensemble heureux. N'allons pas troubler cet ordre.

Cependant une initiation aux questions sociales s'y fera.

Dans qu'elle mesure et comment ?

On verra.

Ne nous pressons pas de répondre, encore moins de nous lier par des conceptions abstraites et des programmes hâtifs. Le temps, plus que les hommes, accomplira l'œuvre nécessaire. L'initiation sortira des faits et des choses. Déjà on peut s'apercevoir que, sans enseignement spécial des sciences sociales dans les Grands Séminaires, plusieurs prêtres y ont appliqué leur esprit, une fois vicaires ou curés et ont su s'imposer. Je pourrais en citer plus d'un de mon diocèse, qui, loin de verser dans des travers trop faciles, ont fait œuvre assez bonne.

Quelques principes généraux suffiraient donc. Car, en outre, le temps est court au Grand Séminaire, et il importe avant tout que les élèves y reçoivent de fortes doctrines philoso-

phiques et théologiques. S'ils deviennent de bons philosophes et de bons théologiens, ils sauront plus tard manier l'analyse et la synthèse, et dès lors conduire, conseiller, faire comprendre les questions économiques, en un mot intéresser leur monde aux œuvres sociales. Cette formation philosophique me paraît essentielle, car qui n'a pas le sentiment de l'universel est peu apte à organiser. Et il faut aujourd'hui que le prêtre ait l'esprit d'organisation.

Pour moi, ai-je besoin de déclarer que je suis tout disposé à favoriser l'initiation des clercs aux œuvres sociales? Déjà, elle se fait pour une part dans l'étude de la morale, qui touche à tant de questions de l'ordre économique. Je suis plus disposé encore à favoriser, soutenir, organiser les œuvres sociales elles-mêmes. Si je réussis à recruter parmi mes curés des hommes d'œuvres sociales, l'initiation des jeunes ira de soi. Mais, avant tout, je demande que nos élèves aient une formation intellectuelle, forte, distinguée, établie sur la philosophie traditionnelle et la théologie qui, sans contredit, est la plus belle des sciences. Pour nous, le roc est là. Autrement, toute science sociale restera en l'air, de même

qu'est en l'air la morale dite laïque ; parce qu'elle s'est affranchie du dogme, appui nécessaire, elle est insaisissable et court aussi folle que le vent. Les meilleurs esprits conviennent qu'un des maux de l'heure présente est le défaut de tous forts principes. Tout va à l'aventure. Ne nous demandez pas, à nous, qui ne sommes quelque chose que par la foi et les principes, de tomber dans une telle faute, qui serait irréparable. Sans compter que les œuvres sociales ne seront jamais qu'un moyen et non une fin. Il ne nous faut pas des abbés dits *sociaux*, qui semblent ne voir et ne vouloir connaître que les questions sociales. À l'heure actuelle, ces abbés, à l'esprit superficiel le plus souvent ou même aventureux, sont peu goûtés ; ils sont déjà passés comme un météore. L'opinion attend plus et mieux. Elle a raison. Ce qui durera, c'est le prêtre qui, ayant l'esprit et toute la science de son état, sait qu'en s'adressant au chrétien c'est à l'homme du temps et de l'éternité qu'il parle. Il rendra les meilleurs services. Après tout, si je prends comme exemple les syndicats agricoles organisés avec son concours, on ne lui demande que cela : des renseignements, des indications sûres,

des conseils, en un mot des services. Heureux sera-t-il s'il arrive à être le pivot ferme des œuvres sociales. Vite, il apprendra tout ce qu'il devra savoir. La pratique fera plus que la théorie, qui a, malgré tout, quelque chose de raide et de trop mathématique. L'application de quelques principes appris au Grand Séminaire suivra, moyennant un peu de sagesse et de réflexion; les principes, à leur tour, relèveront la pratique. Le prêtre sera, là aussi, le sel de la terre, selon la parole évangélique.

Pardonnez-moi ces considérations. Je n'ai pu me borner à une réponse purement technique.

Je me résume.

Il me semble que les Grands Séminaires n'ont d'autre tâche que de donner les principes essentiels de la science sociale, simple chapitre d'une science plus vaste et autrement profonde.

A cela doit se borner, me paraît-il, l'initiation de leurs élèves, dont, avant tout, ils ont l'obligation de faire de bons philosophes et de solides théologiens, des hommes de doctrine, les docteurs des principes qui sauvent.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

† J.-C. DOUAIIS,
Evêque de Beauvais.

P. S. — Je répondrai plus tard à votre autre question. Ce sera l'objet d'une seconde lettre, qui, je l'espère, sera moins longue et plus intéressante.

II

La Religion et la Morale

Beauvais, le 18 août 1907.

MONSIEUR,

Permettez-moi de revenir, au risque de vous fatiguer, sur un point que je n'ai pu qu'effleurer dans ma lettre sur le rôle social du Clergé, je veux dire les rapports de la morale générale avec la Religion.

La question est d'ailleurs posée par la libre pensée de tout nom et de toute nuance, puisque sa prétention fondamentale est de remplacer la Religion par la morale générale. Elle sent, du reste, qu'on ne peut se passer de morale. La conscience est là qui parle et même crie. Mais ses maîtres se targuent de travailler à la libération de la conscience et, étant les

ennemis de la Religion, ils se trouvent placés dans la nécessité de dire et de soutenir que l'Eglise l'a asservie, qu'il faut désormais écarter cette marâtre du foyer de l'humanité, en tout cas et tout de suite opérer une séparation d'avec elle, qui soit sans retour possible. Comme l'Eglise est tout entière sortie de l'Evangile, ils séparent la morale de l'Evangile lui-même, pour se rejeter dans la morale dite civique, tout individualiste, sans rapport aucun avec les doctrines religieuses froidement prosrites.

Par là aussi — c'est une conséquence nécessaire — la Religion se voit éloignée de toutes les institutions, politiques ou sociales. Elle est déclarée surannée, inutile, dénuée de sens. C'est le moins que l'on dise. L'Etat n'a pas à s'inquiéter d'elle; elle ne compte plus à ses yeux; il y a rupture. Il est areligieux et ne voit pas qu'il s'expose à être amoral. Ne l'est-il pas déjà? A preuve le vol légal et la dénonciation unilatérale du Concordat.

Les passions sectaires, les préjugés accumulés dans les esprits, les erreurs générales n'expliquent que trop cette mentalité si contraire aux doctrines traditionnelles et conservatrices.

Je reconnais loyalement que les écrivains, apologistes et orateurs, qui ont pris à tâche de les défendre, ne sont pas exempts de tout reproche; ils ont commis plus d'une exagération, soit qu'ils aient trop abaissé la conscience, soit qu'ils aient dénié à l'ordre politique toute vertu pour asseoir ses institutions, soit qu'ils aient affirmé catégoriquement que la Religion fait tout, élève seule l'édifice politique et social. Ceux-là ont trop oublié qu'il y a des distinctions qu'il faut faire; ils ont trop négligé de les faire.

Commençons par mettre les choses au point: c'est l'expression consacrée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, n'est-ce pas? que l'homme vit en société, se donne un organisme politique et le place sous la sauvegarde d'un gouvernement qui le fait fonctionner. Sans nous préoccuper des origines et du moment précis où les institutions politiques et sociales apparaissent dans l'histoire — chose qui d'ailleurs nous échappe — on peut dire qu'il y a assez longtemps que cela dure pour affirmer qu'en cela l'homme use d'un droit qu'il tient de la nature, ou mieux de Dieu créateur. C'est sa prérogative de créer la famille et de vivre en société. Le matérialiste lui-même

souscrirait ces affirmations, radiant seulement l'expression « Dieu créateur. » Là gît son erreur fondamentale.

Le Christianisme n'a porté aucune atteinte à cette prérogative, à ce droit naturel. Bien au contraire, car il repose sur le double principe de la hiérarchie et de l'harmonie des êtres et des institutions qui les régissent. Dans la Révélation, le droit naturel et le droit divin vont ensemble, ou plutôt sont deux formes d'un même droit dont le principe est en Dieu.

Cette doctrine est ancienne, constante, établie dans l'Eglise; vous ne me demandez pas de le démontrer.

Seulement, vous voyez tout de suite la conséquence qui en découle.

L'homme demeure donc l'arbitre de ses destinées politiques et sociales.

Mais, alors, que fera la Religion? Ou plutôt, n'appert-il pas que les institutions politiques et sociales lui échappent?

Elle n'a pas à s'en mêler.

Mais voilà qui n'est plus vrai. Il y a même là pour elle une grave affaire et une grande besogne. Car si elle ne paraît pas au tout premier commencement, elle intervient pendant le cours des choses ou à la fin, soit qu'elle

laisse passer n'ayant rien à dire, soit qu'elle corrige les défauts et reprenne les erreurs, soit qu'elle lave les fautes et consacre en les bénissant les institutions établies. Il manque le coup de pouce de l'artiste à l'œuvre politique et sociale, quelle qu'elle soit, tant qu'elle ne l'a pas avouée.

Sans chercher des exemples dans le passé — ils foisonnent — mettons-nous en présence de la démocratie actuelle. Il se fait dans son sein un travail de gestation pénible, lequel est certainement considérable. Les institutions populaires, c'est-à-dire pour le peuple ou la masse, surgissent chaque jour; on ne les compte plus. Quelques-unes périssent; beaucoup subsistent et forment un imposant ensemble. Quant à la démocratie elle-même, elle paraît plus vivante que jamais; tout dit que l'avenir lui appartient.

Oui, mais à une condition; c'est que la Religion lui donne son concours à l'heure opportune. Ce qu'elle ne touche pas de sa main maternelle reste inachevé. L'histoire morale des peuples proclame cette vérité d'expérience.

La Religion ne crée pas l'institution politique ou sociale. Mais elle a tout ce qu'il faut pour la redresser, la perfectionner, la rendre

souriante comme l'idéal qui irradie de tout son mystère. Comment? En mettant du ciel en tout, en maintenant l'orientation divine, en donnant à tout ce qu'elle vient toucher de son aile éthérée la signification élevée, profonde, délicate, dont elle garde le secret. La terre où ne brillerait jamais plus un rayon de soleil ne serait pas la terre ; elle n'est pas faite pour se mouvoir dans la nuit sombre, puisqu'elle est dans l'orbite de l'astre du jour. De même, l'établissement politique et l'institution sociale dépourvus de l'idéal de l'esprit naturellement rattaché à Dieu, dégénèrent en une tyrannie odieuse et en une exploitation dépourvue d'humanité et de justice. L'intérêt purement matériel ne satisfait pas un esprit, pour si épais que vous le supposiez. Vous ne croyez qu'au morceau de pain qui soutient votre existence, et à la pelletée de terre qui recouvrira un jour votre triste dépouille ; vous ne voyez plus rien ; tout s'arrête à cela pour vous. On voit bien que vous n'êtes vraiment pas difficile.

Je ne me plie pas, je ne puis pas me plier à une conception aussi courte et aussi déprimante. Combien je salue la Religion, portant tout au summum d'espérance, de beauté et de

perfection, versant la consolation et la joie dans les âmes, et aussi la sécurité et la grandeur dans la vie des peuples et des sociétés en marche ! La Religion embellit, surélève, fait entrer dans l'horizon infini du ciel et son cadre de lumière les actes les plus humbles de notre misérable vie. Dans ce sens, si elle est absente, tout manque. Les peuples qui la gardent jouissent de l'essentiel. Avisés, ils ne s'en privent point.

L'histoire confirme ce dire.

Dans la suite des âges, les peuples se sont souvent mépris sur la valeur, la qualité, le sens de tel ou tel culte. Mais, même en se créant des dieux dans l'antiquité ou en se séparant de l'Eglise catholique aux IX^e et XVI^e siècles sans toutefois renoncer à tout culte, ils ont rendu hommage à la Religion jusqu'à l'adopter pour eux-mêmes. Ils l'ont considérée comme un organe nécessaire du corps social. Elle a eu, en effet, toujours et quand même, parce que c'est dans la nature des choses, elle a encore tout le prestige de la sanction supérieure, idéale, hors des atteintes morbides. Elle rassure la conscience publique. Elle n'apporte avec elle que des éléments de vie, de force et de paix.

Vous me dites : Mais l'entente ne règne pas longtemps et ne réussit pas à s'établir.

Sans doute ; et alors c'est malgré et contre la Religion. N'oubliez pas qu'à l'origine, l'esprit du mal a jeté la pomme de discorde. Beaucoup y ont mordu et y mordent encore. Si elle ne gâte pas tout le corps social, c'est parce que la main de la Religion panse les plaies, apaise les douleurs, rassérène les âmes. Elle est l'arc-en-ciel au milieu de l'orage, et même plus, le ciel après l'enfer des grands désordres ; le jour où elle revient, les nations l'accablent et saluent le retour à la vie.

C'est que la Religion n'agit sur le corps social que parce qu'elle forme la conscience de chacun. Et là elle apporte une maîtrise souveraine ; convenez qu'elle a une emprise éclatante.

C'est le fait.

Voulez-vous que nous en raisonnions ?

Est-ce qu'il ne paraît pas que le devoir, s'il n'est pas impératif, demeure un mot sonore dont on se couvre, mais un vain mot. Il n'a de sens absolu que pour le chrétien et quelque signification que pour le stoïcien, dont notre génération est peu soucieuse de conserver la race.

S'il n'y a plus de religion, qu'est-ce que le devoir peut lui faire? Supprimez-la, la vie morale manque de sanction. Si je ne me crois pas strictement obligé de faire ceci ou cela, d'éviter ceci ou cela, je me dispense facilement de faire ceci ou d'éviter cela. Un premier mouvement de pudeur, la crainte, les risques m'arrêteront peut-être un instant; mais l'instant d'après, je m'abandonnerai à mon instinct, à mon plaisir, à mon caprice, en attendant que l'intérêt l'emporte. Je ne me croirai strictement obligé, que si je sais de façon souveraine que je ne parviendrai jamais à échapper à la sanction, que la sanction atteint même les petites fautes, même les fautes secrètes, même les pensées et les désirs mauvais. La Religion seule l'enseigne avec une autorité qui est sans réplique. Et comme le devoir qui ne me saisit pas jusque dans les derniers replis de mon être n'est plus le devoir pratiquement parlant, je conclus que la Religion en est l'appui.

Après tout, où le devoir peut-il puiser et trouver ce caractère d'impératif absolu dont il ne peut se passer? Dites-le moi. N'est-ce pas, en vérité, dans le principe du bien, non pas du bien formule vague et abstraite, mais

du bien substantiel, vivant, éternel? Dès lors, comment ne pas voir qu'il échappe aux fluctuations des hypothèses, des théories philosophiques, des conceptions humaines toujours courtes et changeantes? Ne voyez-vous pas que si la sanction du bien pouvait jamais dépendre d'un caprice, d'un intérêt, d'une passion, c'est son principe lui-même qui en serait obscurci, atteint, nié? Le bien, là où il se produit en conformité avec la loi éternelle, mérite la juste récompense. Par contre, le mal, c'est-à-dire tout acte qui n'est point conforme à cette vie éternelle, doit être réprimé et puni. C'est juste. Je ne vois que Dieu qui puisse maintenir le bien à cette hauteur; je ne vois que l'Église catholique qui ait qualité pour faire entendre et accepter cet enseignement nécessaire. Ceux qui écartent Dieu et l'Église de partout apportent le trouble et le désordre d'abord dans la conscience, c'est-à-dire partout. Ils tendent à détruire la morale; ils la détruiraient, si elle pouvait être détruite. Ces hommes sinistres sont les vrais méchants; les autres, faibles, saisis par la peur, ou entraînés; eux, les vrais ennemis de l'homme; car c'est être son ennemi, que de lui barrer les routes saintes

Ils agissent, parlent ou écrivent, comme s'ils ne savaient pas qu'en fait la notion du devoir chez les hommes s'est toujours trouvée dans un rapport direct avec la foi en Dieu. Plus un homme sait : 1° que Dieu existe; 2° qu'il est le principe vivant, éternel et incorruptible du bien; 3° qu'il voit tout, qu'à tout instant il juge la conscience; plus cet homme a la notion du devoir et est saisi par lui; plus il se sent disposé à l'accomplir; il se voit d'autant plus armé contre sa faiblesse; il attend la récompense et redoute d'autant plus fort le châtiement. Il obéit donc à Dieu qui commande. Au contraire, vous ne parlez plus de Dieu ni de la Religion. Vous n'en voulez plus. La morale va à la dérive. C'est corrélatif.

Le matérialiste, l'athée, l'agnostique, ne voulant pas se rendre à cette évidence, polémiquent et épiloguent. Après tout, disent-ils, le monde ne va pas trop mal.

Je conviens que l'homme ne tire pas immédiatement toutes les conséquences; une force secrète le retient. Il nous suffit d'en voir la première, qui est l'incohérence des doctrines morales chez les initiateurs d'irreligion et d'athéisme, qui ne se doutent pas qu'ils confirment, indirectement sans doute mais très

réellement, la doctrine religieuse et traditionnelle.

Du coup, en effet, la notion de la morale leur échappe. Ils la réduisent à une convenance, à un contrat, à une attitude imposée par la situation, la position, l'avenir de la famille, etc. Ils trouvent facilement le mot de bonheur; ils y viennent tout de suite; il est sur toutes les lèvres, parce qu'il allume tous les désirs. Ils s'y précipitent : voilà le bien; et ils font de la morale le bonheur-joie, le bonheur-utilité, le bonheur-intérêt. Ils portent vite le dernier coup au déisme qui a fait son temps. Ils le dépassent et le détruisent. Le déisme avait-il du moins la religion naturelle, qui a trouvé sa formule dans le livre de Jules Simon portant ce titre. Quant aux maîtres actuels de la pensée moderne, ou prétendus tels, ils lui reprochent d'être spiritualiste; ils ne le lui pardonnent pas. Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future, allons donc! Il n'y a donc plus pour eux de religion naturelle. Ils sentent la conséquence, qui est qu'il n'y a plus de morale naturelle, car les deux se tiennent. Ils couvrent leur amoralité d'un grand mot : la morale scientifique.

Mot magique, en vérité, qu'ils jettent en

pâturer à tout le monde moderne grisé par les découvertes, aveuglé par la gloire scientifique et mégalomane.

Mot vide de sens, vraie piperie, méprise invraisemblable. Mon Dieu ! comme nous sommes sujets à l'entraînement et faciles à l'erreur ; comme les apparences nous séduisent. Voyez-vous la science convertie en moralité ? Me comprenez-vous m'adressant au physicien, au chimiste, à l'astronome, même au géologue, pour connaître mon devoir ? Mais le devoir n'est pas au bout des découvertes, par exemple de la paléontologie, de la céramique, de l'électrodynamique, pas plus qu'au bout des théories, si intéressantes et bien nouvelles de M. Gustave Le Bon sur *l'Évolution de la matière* et sur *l'Évolution des forces*. Que pouvons-nous attendre, à cet égard, même des sciences mathématiques ? M. Poincaré, un maître, n'y voit que la formule des rapports conventionnels entre les choses (1). Il dit très bien, comme s'il eût voulu répondre à notre question : « Il « ne peut y avoir de science immorale, pas « plus qu'il ne peut y avoir de morale scientifi- « que. » (2) Un ancien doyen de la faculté

(1) *La Science et l'Hypothèse*, Introduction.

(2) *La Valeur de la science*, p. 4.

des lettres de Montpellier me disait : « Quand « je veux apprendre mon devoir, je vais entendre le prône de mon Curé. » Je partage son avis ; vous pouvez m'en croire. Je le partage non pas parce que, depuis, j'ai été élevé à l'épiscopat, mais simplement parce que je suis homme et français.

Vous dire combien je souffre, serait un peu difficile, et, en tout cas, fort douloureux. Nous sommes une nation amoral. Par-ci, par-là, dans les livres de classe, quelques préceptes, dont les formules se contredisent dans l'élaboration d'une évolution constante. Ailleurs, quelques dissertations, de gros volumes mêmes sur la dissolution, l'évolution de la morale, la religion et l'enseignement, et autres titres. Chaque jour on s'éloigne un peu plus du Décalogue. On continue à l'enseigner chez tous les peuples ; chez nous, plus. Les pouvoirs publics l'ignorent, comme si l'on pouvait s'en passer, comme s'ils n'avaient pas été écrits dans la conscience avant de l'être dans l'Ancien Testament. L'Eglise les garde et nous les enseignons. Si le curé est seul à l'enseigner dans la commune qui forme la paroisse, je me plains, parce que c'est un malheur public ; mais je me réjouis dans cette calamité.

Car, à sa manière, il montre et prouve qu'il faut à un peuple son Dieu et sa Religion, « les deux paires d'ailes. »

Que la France, la noble et fière France, revienne à ses traditions chrétiennes. Autrement, elle s'abimera dans « la honte et la ruine. »

Ce mot est de celui qui fut son grand ami, Léon XIII.

Vous admiriez cet incomparable Pontife, son esprit, sa prudence, son magnifique règne. Nous sommes bien d'accord pour désirer que cet avertissement soit entendu. C'est le dernier mot qu'il ait adressé à la France trois mois avant sa mort : testament d'un père, qui ne dit jamais que des paroles de sagesse.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

† J.-C. DOUAI, S.
Evêque de Beauvais.

III

Rôle politique du Clergé

Beauvais, le 15 septembre 1907.

MONSIEUR,

La seconde question posée par vous est ainsi formulée : *De l'utilité de constituer un parti politique catholique.*

Permettez-moi de ne pas en accepter les termes, ou plutôt de poser la question autrement, et de vous dire pourquoi, afin de bien marquer où est à mon sens, les principes restant saufs, l'utilité qui semble vous préoccuper.

Vous adressant aux évêques, vous semblez vouloir et attendre plus qu'un avis... académique. Ne perdons pas de vue que l'évêque est avant tout, j'allais dire exclusivement, un chef religieux. Il manque de la plupart des moyens nécessaires pour organiser, favoriser

ou soutenir un parti politique, même catholique, dans un pays divisé et en décadence. Il ne pourrait y travailler que tout autant que la Religion y trouverait un avantage certain. Où serait l'avantage aujourd'hui? Tout catholique est tenu de faire cette même réserve; comme tel, il met la Religion au premier plan, il la fait passer avant tout.

Parlez-vous, au contraire, de l'utilité d'un groupement catholique, ayant un caractère strictement religieux?

Si la question prend ce tour, il m'est aisé de répondre, non seulement parce qu'elle est de mon ressort, mais encore et surtout parce qu'elle se trouve ainsi définie par la situation présente : La Séparation, au lieu de dissocier les forces catholiques, ne peut que produire leur concentration.

Vous trouvez sans doute que les ambitieux du pouvoir, de tout nom et de toute région de la France, jouent depuis trop longtemps du même air, sur la même guitare. Il n'est pas moins vrai que, pour régner, ils ont crié au cléricalisme à tue-tête. Grâce à la magie d'un mot, grande en France, ils l'ont conquis, ce pouvoir tant brigué; ils s'y maintiennent; ils font et feront tout afin d'y rester. Ainsi, ils ont

créé un parti d'opposition à l'Eglise. Ce parti est devenu une faction politique, qui, besoin, intérêt ou passion, a désiré, appelé, toujours accueilli les éléments hostiles à la Religion, en particulier à l'Eglise catholique, gardant d'ailleurs l'arrière-pensée, celle-ci vaincue, de favoriser les autres cultes. Tout ce qui s'est produit d'essentiel en France, depuis bientôt trente ans, est le résultat direct de cette politique néo-jacobine. Sous prétexte de refréner l'esprit de domination de l'Eglise qui n'existe pas, on s'est jeté dans la laïcisation à outrance. — ce qu'on voulait; on a fermé les écoles confessionnelles, — ce qu'on voulait; on a chassé Dieu de partout, — ce qu'on voulait. Grâce à l'action administrative de tous les jours, une antinomie a été peu à peu établie entre le fonctionnaire et le catholique; maintenant elle est irréductible. Vous croyez, vous allez à la messe, vous envoyez votre fille chez les Sœurs, vous n'aurez pas d'avancement; il va même vous falloir partir. Mais si vous fréquentez la loge, le temple ou la synagogue, vous n'avez rien à craindre. Au contraire.

La Séparation, voulue, préparée, méditée, a été le grand acte d'hostilité : on l'a faite uniquement contre nous. En même temps, on a

inventé l'association cultuelle comme le grand et dernier moyen de troubler, d'asservir, de réduire à rien l'Église catholique en France. Le Pape a rejeté les cultuelles. On s'acharne à le taxer d'intransigeance, alors qu'on l'a obligé à dire le *Non possumus*.

L'histoire et la conscience catholique reconnaîtront qu'il ne pouvait faire autrement. N'importe; la spoliation a été la première réponse à cet acte de juridiction strictement spirituelle. « Allez là. — Je ne le puis pas, c'est la « mort pour moi. — Alors, je vous prends vos « biens. » Puis sont venues l'expulsion des évêques de leurs évêchés, la fermeture des Grands et Petits Séminaires, de nouvelles hécatombes d'écoles libres. Parce que beaucoup parmi les ayants droit se sont mis en mesure de faire appel à la loi française pour exercer des actions en révocation, en revendication, en reprise, un projet de loi a été déposé dans le but évident de les gêner et de les restreindre, et la dernière circulaire du garde des sceaux ne veut, sous prétexte d'économie des frais — toujours un prétexte, — qu'entraver l'exercice de la justice.

C'est la persécution, il n'y a pas d'autre mot pour dire tout cela. Elle n'est pas finie. L'arbitraire va se donner encore carrière; de

nouvelles lois sur mesure seront votées ; les catholiques verront peser sur eux l'ostracisme le plus criant. En temps de guerre, il n'y a plus de justice, hormis cependant entre les peuples civilisés. Mais, en France, le catholique, simple paria, est systématiquement exclu de partout ; la terreur blanche paralyse les meilleurs, tandis que beaucoup n'ont pas de courage pour une obole.

Dites vous-même, Monsieur, si, oui ou non, telle est la situation présente.

Quelles seront les conséquences de cette politique antireligieuse pour la France, à l'intérieur et au dehors ? Que les sages du jour le recherchent et le disent, s'ils le peuvent et le veulent.

Je ne retiens pas non plus le caractère odieux d'un tel déni de justice et ce qu'il a d'offensant. Tout cœur catholique doit sentir l'injure et tout homme simplement honnête s'indigner. Je ne le vois que trop. Mais je dis que le gouvernement, en opérant de lui-même la rupture comme il l'a fait, a créé pour les catholiques une triple nécessité. Elle est évidente pour tous. Cependant je m'en explique.

Première nécessité. — Le Concordat avait pourvu au temporel de l'Église : minime et plus que juste compensation des biens qui

venaient de lui être enlevés. La rupture unilatérale met les catholiques dans l'obligation de se substituer à l'Etat pour pourvoir à tout ce matériel énorme : traitements du clergé, séminaires, presbytères, évêchés. Ils ne peuvent se dérober à moins de renoncer à leur culte ; et ils ne le veulent pas. On dit beaucoup avec une satisfaction non dissimulée et un rire un peu jaune, on dit donc que les catholiques payeront.

Sans doute ; et ils ont déjà fait les premiers sacrifices ; ils s'imposeront, dans la suite, tous les sacrifices nécessaires. Mais par là même et du coup ils serreront les rangs ; ils ont commencé à le faire ; ils se verront pour traiter ensemble de leurs intérêts communs et vitaux ; inévitablement, ils se concerteront. Mais est-il bien besoin de le faire remarquer ? pour pourvoir à ce matériel important : subsistance du clergé, achat ou location de presbytères et d'évêchés, acquisition de nouveaux séminaires avec les précautions légales afin d'échapper au vol, pour tout cela il faut de l'argent et même beaucoup. Dès lors, un groupement financier se fera entre les catholiques. Vous l'appellerez comme vous voudrez : oblations, aumônes, cotisations, etc. L'évêque aura beau

se charger seul de la subsistance de son clergé, le groupement financier, grâce à l'apport de chacun, devra se faire ; déjà il se fait dans tous les diocèses ; il est de toute rigueur qu'à brève échéance il s'achève ; il est dans le vœu de tous ceux qui veulent la Religion, le culte, le prêtre ; et ils sont les neuf dixièmes de la population totale. C'est une question de vie ou de mort ; et les catholiques veulent vivre.

Seconde nécessité. — L'Etat, après avoir unilatéralement rompu le pacte concordataire, a prétendu faire une Séparation libérale. Les ministres l'ont dit sur tous les tons, même le ton majeur, à la tribune. Je n'en crois rien. Elle n'est libérale qu'en apparence, et encore... Disons qu'elle ne l'est pas du tout. La preuve en est que la Séparation a été prise comme l'arme de guerre la plus redoutable qui pût être forgée contre nous. Cette disposition, nettement hostile, en dépit des airs félins, ne permettait guère au pouvoir de nous donner simplement la liberté, une liberté vraie, stipulée par la loi et sûre. En fait, toutes les lois de la Séparation, d'abord spoliatrices, restreignent la liberté religieuse en imposant à l'Église une situation précaire. Je n'ignore pas le propos tenu, que l'on nous tuera non

à coups de lois, mais à coups de libertés. C'est donc que l'on veut nous tuer. Mais que l'on essaye d'un régime franchement libéral. Les catholiques ne le redoutent point.

Seulement, nos maîtres n'en veulent pas. Les catholiques en sont donc réduits à cette dure extrémité, *horresco referens*, de se défendre contre leur propre pays pour donner à leur culte la tranquillité nécessaire. Que le gouvernement reconnaisse enfin la liberté à laquelle nous avons droit et dans la forme qui convient à un pays vraiment fort, grand et civilisé, les catholiques, n'ayant plus besoin de se défendre, n'auront plus besoin de se coaliser. Mais il ne le fera pas; j'en ai peur, et vous, Monsieur, vous en êtes certain. Dès lors, aux catholiques le devoir et l'honneur de s'entendre, de marcher ensemble, de travailler d'un commun accord, ne serait-ce, en attendant la liberté vraie, que dans le but de conquérir un titre juridique au profit du curé, aujourd'hui simple occupant de l'église, et aussi de faire que les églises restent au culte. Ils ne peuvent faire autrement que de se grouper afin de s'assurer les libertés nécessaires, d'épargner à la France que les églises, surtout les cathédrales illustres, soient converties en marchés

publics, d'obtenir les garanties que demande l'exercice du culte. Et comme, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, le culte constitue un service nécessaire, les catholiques, en cela faisant, se dévoueront au bien public. Ils seront les vrais amis, les serviteurs éclairés, les fermes soutiens de la société. Une fois de plus, on verra éclater cette vérité que tout ce qui est catholique s'harmonise merveilleusement avec l'intérêt commun. Là git l'avenir. Le catholicisme est l'âme; le reste n'est que le corps. Je ne fais pas à la France, ma patrie, l'injure de penser qu'elle est matérialiste.

Troisième nécessité. — Elle résulte d'une plaie non moins saignante. Ce n'est pas nous qui l'avons ouverte. Elle nous émeut, comme elle émeut, je le pense, toute âme généreuse. Le législateur, sous le couvert de la neutralité scolaire, a organisé, toujours contre nous, l'école laïque, gratuite et obligatoire. Puisqu'elle est à la fois laïque et obligatoire légalement, l'État s'en prévaut; il commence à dire qu'il a seul qualité pour enseigner. Ce qui me paraît une erreur colossale. Je le prouverai quand on voudra, même à l'encontre de toutes les théories préconisant l'intervention de l'État dans la famille; et l'on sait tout ce

qui s'est fait en leur nom; l'œuvre législative est déjà fort étendue et elle marche. L'Etat donc, grâce à un engrenage savant, nous conduit au monopole scolaire. Pour le préparer, il a diminué la concurrence en interdisant l'enseignement aux communautés religieuses; il se prépare à le supprimer partout; il le fait graduellement. Il veut arriver à pétrir le cerveau français et à le faire à son image et ressemblance.

En même temps, il a attribué au maître d'école une importance énorme, ridicule, dangereuse; on commence à le voir, et il est temps. Le maître d'école se voyant nécessaire ne se gêne plus; il fait le moins possible; sa besogne professionnelle, il l'accomplit mal; l'enfant entend parler surtout du vote, du scrutin, de l'infâme réaction, quand il devrait tout bonnement apprendre une leçon de lecture, d'écriture et de calcul; trop souvent la classe est convertie en conférence politique. Tous les instituteurs ne se portent pas à de tels excès, cela va sans dire; quelques-uns restent excellents, malgré tout; ils sont rares parmi les jeunes. Mais même les meilleurs ne peuvent enseigner sérieusement la morale, par exemple; et ceci est d'importance. Au nom de qui

l'enseigneraient-ils, s'il vous plaît? Au nom de Dieu? Au nom de la Religion? Au nom du Décalogue? S'ils le font, ils sont aussitôt mal notés. Au nom de la science ou d'une théorie philosophique comme celle de la solidarité? Ils débitent des opinions successives. C'est un nouveau thème à variations sans fin, et inévitablement; car, pour la science, elle constate ce qui est et ne détermine pas ce qui doit être (1); si elle me montre lié à mes semblables, elle ne me montre pas obligé; pour la solidarité, son contrat et son quasi-contrat ne peuvent me rendre débiteur envers mon premier ancêtre et mon dernier descendant. La notion du devoir s'évanouit; la morale, avec son principe et sa sanction, est une illustre étrangère pour le maître d'école. L'État n'a pas de doctrine en morale; on peut le mettre au défi d'en avoir jamais une. Mais en revanche il n'estime que ce qui se touche ou rapporte; il a des façons de faire démoralisantes; par exemple, il applique en grand la morale des résultats, de l'intérêt et du plaisir, qui fleurit en nos jours de gloire, de dignité et d'honneur.

L'État, mais nous sommes les premiers à le dire, l'État a pour sa part tout le domaine

(1) Plus haut, pp. 27-30.

des intérêts matériels, il lui appartient; l'autre lui échappe; et le jour où il y pénètre, il apporte le désordre. C'est ainsi que l'école d'aujourd'hui, au lieu d'aider la famille, travaille plutôt contre elle, car elle détruit tout respect. Nier ou blasphémer Dieu, jeter aux quatre vents le Décalogue auquel tous les peuples s'attachent comme à la conscience naturelle elle-même, renier l'idée de patrie, substituer dans la famille l'enfant à la famille elle-même à laquelle on laisse par pitié un droit de protection, inculquer à l'enfant qu'il ne peut y avoir de frein à son désir et que chacun cherchant le bonheur, le prend où il le trouve, ce n'est plus de l'éducation; c'est même, je pense, le contraire de l'éducation. Un écrivain distingué en faisait la remarque hier encore : « On progresse chaque jour, dit-il, dans l'art de l'amuser et de l'instruire (l'enfant). Mais cette éducation, quand on n'y prend point garde, est précisément celle qui comporte, avec le plus de dépenses et le plus d'égards pour le bien-être et la formation de l'enfant, *le plus grand abandon de sa personne morale.* » (1)

(1) M. Louis DELZON, *L'Enfant et la Famille*. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1907, p. 191.)

Justement, il se trouve que la foi fait aux catholiques, au nom des intérêts éternels, un devoir de veiller surtout sur la personne morale; pour eux, la personne morale est tout; elle grande, belle et forte, le but civilisateur se trouve atteint, l'essentiel obtenu. Ici, les pères de famille, les premiers et directement intéressés, ne peuvent rester indifférents ou oisifs. Pourquoi est-ce que, allant au plus pressé, ils ne surveilleraient pas l'école? Pourquoi est-ce qu'ils n'y exigeraient pas le respect de la Religion? Pourquoi est-ce qu'ils ne demanderaient pas l'observation honnête de la neutralité? La neutralité est impossible, direz-vous. Soit. Alors que l'Etat n'escamote pas la liberté d'enseignement. Au contraire, qu'il l'assure. Parions qu'il n'en fera rien. Il la maintiendra au premier article de la loi; il l'étranglera dans les articles suivants. C'est sa méthode; nous ne la connaissons que trop. Donc, que les catholiques s'entendent pour défendre l'âme de l'enfant, pour protéger sa personne morale, pour l'élever et le faire élever conformément à sa destinée d'homme et de chrétien, et pour assurer à son âme immortelle la possession de sa fin bienheureuse. C'est toujours le même

dilemme : matérialisme ou spiritualisme, plaisir ou devoir, terre ou ciel, où « chante la « pénétrante espérance¹. » Mais encore cette fois, les catholiques, organisant une action commune qui s'impose afin de sauver l'âme de l'enfant et de la France, se montreront les ministres les plus intelligents du bien public.

Vous le voyez, Monsieur, encore une avenue qui nous amène au même point : groupement des catholiques. Tout le monde l'attend ; nos adversaires sont les premiers surpris qu'il ne se fasse pas promptement ; la situation l'impose ; les faits y poussent plus fort que les volontés les plus résolues.

On peut se demander si le groupement, rendu nécessaire et chaque jour plus urgent, aurait quelque chance d'être national, je veux dire de s'étendre à la France entière.

Je ne connais pas assez les départements pour me permettre une opinion. Il est trop évident que, si une telle organisation embrassait le Nord et le Midi, l'Est et l'Ouest, tout le pays en un mot, les catholiques disposeraient d'une force considérable, la plus grande que l'on puisse rêver ; vite et même

(1) Marquis MISCIATELLI.

très vite, ils changeraient la face des choses. Tout le monde le voit ainsi, les uns pour le désirer, les autres pour le craindre. Vous devinez le résultat pour les mœurs publiques : au lieu et place de l'individualisme qui nous ronge, nous aurions l'oubli de soi, le souci pratique du bien général, la doctrine du devoir, du désintéressement et du dévouement à l'intérêt, non d'un parti ou d'une caste, mais de la France entière.

Pour moi, en attendant le jour où cette force éclora, après avoir essayé de décrire la marche des forces en route, je ne puis méconnaître que beaucoup qui nous paraissent hostiles ont plutôt une attitude réservée commandée par les plus graves soucis de fortune, de famille ou autres. Demain, redevenus libres, ils se déclareront pour nous. Demain aussi, plusieurs qui affectent de croire encore au cléricalisme, crieront : « Vive Rome ! » Tout s'est vu, tout se verra encore en ce temps de scepticisme politique et social. Le devoir du Clergé est de s'élever au-dessus de ces circonstances, variables comme une mer démontée, tandis que la Religion ne change pas, donnant une nouvelle preuve de sa vérité. Le salut éternel de chacun dépend du ministère du Prêtre ; il

faut donc qu'il soit et demeure l'homme de tous, pour répondre à l'appel quand l'heure de Dieu sonnera. Nous croyons à l'heure de Dieu. C'est ainsi que le rôle du Prêtre nous apparaît très beau, le plus grand de tout ceux que l'on puisse jouer sur la scène du monde ; nous le regardons comme nécessaire.

Je conclus.

Que les catholiques s'organisent pour l'aider, le soutenir, lui procurer la subsistance, quoi de plus simple ? C'est leur devoir. La foi leur dit de ne pas manquer à ce devoir.

Qu'ils se concertent, s'entendent, se groupent, d'abord pour défendre, ensuite pour développer les intérêts religieux ; c'est utile, urgent et même nécessaire.

Que pour mieux se défendre, ils attaquent, afin de prévenir le prochain retour offensif, c'est une tactique qui ne surprendra que les naïfs. Napoléon n'a été vaincu que le jour où il n'a plus attaqué.

Qu'ils s'organisent fortement par diocèses, par provinces ecclésiastiques, par régions, dans la France entière ; la situation présente, que nous avons tout fait pour épargner à notre pays, le commande.

Qu'ainsi, grâce à une organisation dont le

triple objet est de trouver les ressources d'argent indispensables, de conquérir la liberté religieuse, de protéger l'enfant, ils réussissent à créer une force morale immense avec l'opinion, par la presse et en s'appuyant sur toutes les valeurs sociales; que cette force morale immense aide la Religion, le Prêtre, l'Église, tout sera pour le mieux, me semble-t-il. Le mot parti sonne mal à l'oreille du catholique. Il est par définition l'homme universel. Dès lors, cette organisation, à base très large, n'aura d'autre objet que d'assurer l'ordre avec de vrais principes, la liberté pour la Religion qui est nécessaire, avec elle et par elle le bien public. Cette action sera toute morale; oui, sans doute. Mais elle est la seule qui nous convienne, sans même que nous devions nous demander quelles conséquences en sortirent au point de vue social et politique. C'est dans la conscience que nous versons la charité, l'espérance et la Religion, cette vieille discipline de l'esprit humain; c'est la conscience qui tirera les conséquences.

Telle est ma pensée. Elle n'engage que moi, Je l'ai exprimée longuement — et vous me le

pardonnerez — mais avec loyauté. Je souhaite que tout ce que les catholiques feront, quoi qu'ils fassent, tourne au bien de la France, cette chère patrie, que nous aimons avec passion et sans mesure.

Je suis persuadé qu'ils y réussiront. Ils n'ont qu'à le vouloir.

Agrécz, Monsieur, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

† J. C. DOUAIS,
Evêque de Beauvais.

PARIS. — IMP. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17. — S.
